

**Préavis municipal no 92
relatif
à une demande de crédit
concernant la
pérennisation de Nyon Région
Télévision**

Date proposée pour la séance de la commission:

- **Mercredi 6 janvier 2016 à 19h00**
Bâtiment Montoly 3 : Salle de conférence n°2 - rez-de-chaussée

Municipale responsable: **Mme Christine Girod**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Historique

Nyon Région Télévision (NRTV) a un peu plus de huit années d'expérience. Elle a été mise en place en 2006 par le Têlêréseau de la région nyonnaise (TRN) et la Société électrique intercommunale de la Côte (SEIC).

Ces derniers se sont appuyés sur la société de production ORCA à laquelle a été confié le mandat de production et de direction. La totalité des programmes appartient à cette dernière. NRTV s'est positionnée dès son démarrage comme un complément télévisuel à l'offre de la RTS, de Léman bleu et de La Télé.

L'Office fédéral de la communication (OFCOM) n'a attribué qu'une autorisation de diffuser à NRTV et non pas une concession assortie d'un mandat et d'une quote-part de la redevance fédérale, ce qui lui permet de plus grandes libertés.

Depuis 2010, les têlêréseaux associés au sein de Communyon réfléchissent à l'avenir de cette télévision régionale. Pour mémoire Communyon est une association dont le but est de contribuer à l'essor économique, culturel et artistique de la ville de Nyon et de sa région en favorisant le développement de moyens de communication et d'information attractifs, modernes et adaptés aux besoins actuels et futurs.

Des discussions avec le Conseil régional ont mis en évidence la problématique de la couverture de l'ensemble du district, la nécessité de mettre en place une gouvernance adaptée sur la base d'objectifs clairs et d'un financement stable. Le calendrier s'est accéléré dès la mi 2014 avec la décision de TRN de se retirer définitivement du soutien à NRTV.

Communyon a confié un premier mandat d'analyse à un expert extérieur (Thierry Bovay – La Prod TV Sàrl) qui a conclu à la nécessité de conserver une télévision locale mais sur des bases renouvelées.

En partenariat avec Communyon, les municipalités de Gland et Nyon ainsi que la région, un groupe de sauvetage a été constitué en décembre 2014. Un mandataire expérimenté a été mobilisé (Christophe Rasch - Protv Ventures SA) pour réfléchir avec le groupe aux bases d'un nouveau projet de télévision régionale tirant également parti de l'expérience conduite par NRTV durant ces 8 dernières années.

Lors de sa séance du 1er avril 2015 à Arzier, le Conseil Intercommunal du conseil régional a refusé de soutenir le préavis portant sur la création d'une nouvelle télévision régionale. La délégation glandoise, dont font partie trois municipaux, a unanimement soutenu le préavis lors de cette séance.

La municipalité a pris acte de ce résultat négatif et s'est vue dans l'obligation de retirer son préavis déposé devant le conseil communal de Gland. Les conditions de base nécessaires à la constitution de la nouvelle télévision n'étaient plus assurées et le projet s'en est trouvé fondamentalement modifié.

Présente dans le groupe de travail, la municipalité de Gland s'était engagée fermement et avec conviction en faveur de la création de la nouvelle NRTV et avait participé activement à l'élaboration du projet.

Préambule

Le 27 avril 2015, le conseil communal de Nyon octroyait un montant de CHF 150'000.- pour participer au financement de la phase de sauvetage de Nyon Région Télévision (NRTV). En partie grâce à ce montant, l'association COMMUNYON, dont le comité a été renouvelé, a pu mettre sur pied dès la fin du printemps 2015 avec le prestataire choisi le projet de transition annoncé.

Ainsi, après le traditionnel été de rediffusion des émissions de l'année écoulée, et surtout plusieurs mois de travaux intensifs, NRTV a pu diffuser dès la rentrée d'août une nouvelle émission hebdomadaire d'actualité régionale ainsi qu'un débat. Par ailleurs, la couverture géographique de la chaîne a été considérablement élargie, avec un accord passé avec Cablecom (dès septembre) puis Swisscom TV (entrée sur la grille des programmes à la fin de l'année 2015).

L'augmentation de la qualité éditoriale, la professionnalisation des équipes, la meilleure représentativité et diffusion régionale des émissions ont déjà porté leurs fruits : après plus de deux mois de diffusion, les échos autour de la nouvelle offre sont très positifs, tant de la part des téléspectateurs, des acteurs régionaux que des autorités de plusieurs communes du district. Une unanimité est en train de se former sur l'importance pour la région nyonnaise de disposer d'un média de proximité destiné à tous les publics et facile d'accès pour toutes les générations.

La phase de transition encore en cours pouvant donc déjà être considérée comme réussie, l'association COMMUNYON, à l'aide de son prestataire, a affiné le projet de pérennisation de la chaîne avec notamment le passage à des émissions d'actualités quotidiennes qui permettra d'ancrer encore mieux NRTV dans la vie locale de la région.

Le présent préavis a pour objet de présenter ce nouveau projet, ses grands axes, son fonctionnement et surtout ses aspects financiers afin d'obtenir de la part de votre autorité une participation à la pérennisation de ce média de proximité, central dans la vie de la région nyonnaise.

Description du projet

Une nouvelle offre télévisuelle

La nouvelle télévision régionale qui verra le jour au terme de la phase de transition sera une chaîne quotidienne généraliste s'adressant de manière équitable à l'ensemble des habitants de la région; elle se voudra plus réactive, mobile et efficace dans son traitement éditorial des informations locales ou ayant un impact dans la région.

La nouvelle NRTV sera diffusée sans frais dans l'ensemble de la région de Nyon et dans toute la Suisse grâce aux diffuseurs locaux (TRN, SEIC, SEFA) et nationaux (Swisscom TV, Cablecom, Net+, Citycable). Tous les habitants du district y auront ainsi accès. De plus, NRTV aura une forte présence sur internet via son site, une application mobile et les réseaux sociaux. Cette approche numérique est destinée à satisfaire aux modes de consommation télévisuels d'aujourd'hui et garantira aussi une plus large visibilité aux programmes auprès d'une clientèle plus jeune.

Du lundi au vendredi, deux émissions en direct – le Journal de 10 minutes et le Débat de 15 minutes – seront produites depuis un studio situé à Gland pour accueillir le maximum d'acteurs de la région. Une équipe mobile dotée d'un transmetteur assurera un duplex depuis le lieu de l'événement du moment.

Ainsi, durant 46 semaines par année, ces deux émissions quotidiennes constitueront le mandat de base de la nouvelle chaîne. Une charte éditoriale garantira l'équilibre dans le contenu et dans l'apparition des différentes communes à l'antenne, même si les plus importantes d'entre elles généreront forcément plus de sujets. Mais aucune commune ne sera ignorée. Ni aucune thématique d'ailleurs. Elles seront traitées de manière équitable et en alternance : les sujets sociétaux et politiques, les sports et la culture, les faits de vie marquants des habitants et des institutions publiques et privées de la région.

Grâce au direct, la télévision régionale contribuera à mettre en place le débat régional dans le district. Les autres médias ne pourront pas remplacer cette précieuse contribution à l'information des citoyens dans notre région.

Gouvernance et fonctionnement

Après la phase de transition, le comité de l'association Communyon, qui joue le rôle « d'éditeur » de la chaîne, va proposer un remaniement de son fonctionnement afin de lui donner une assise géographique élargie et de garantir une bonne représentativité aux différents contributeurs financiers.

Il est notamment prévu, pour cela, d'élargir le comité en portant son nombre de membres à sept, dont trois représentants des collectivités publiques, deux administrateurs expérimentés dans la gestion d'entreprises, représentants des financeurs privés, et deux spécialistes du monde des médias. Par ailleurs, la politique des programmes sera discutée quatre fois par année par un « Conseil des programmes » constitué d'une quinzaine de personnes, toutes issues de la société civile de la région.

En cas de participation financière et c'est l'une des conditions, la ville de Gland veut et doit être représentée au sein de ce comité par l'intermédiaire d'un membre de la municipalité.

Une équipe éditoriale de trois journalistes (dont le rédacteur en chef) sera engagée par ProTV Venture SA, exploitant de NRTV. Cette équipe s'appuiera sur un responsable opérationnel (chef de projet) lui-même entouré d'un responsable commercial et d'une équipe de production.

Incidences financières

Avec l'option de privilégier les émissions en direct (réduction des frais de production), le coût opérationnel annuel de la nouvelle télévision sera de quelque 10% inférieur à celui de NRTV dans son fonctionnement jusqu'au printemps 2015.

Budget de fonctionnement NRTV annuel

REVENUS (CHF)		CHARGES (CHF)	
Pub/sponsoring	150'000.-	Commissions 20%	30'000.-
Contribution publique	525'000.-	Affaires-échanges	200'000.-
Affaires-échanges	200'000.-	Production/mandat	120'000.-
		Salaires : (1 responsable, 2 RP de 10 ans, 1 chef technique à 50%)	480'000.-
		Loyers, frais	30'000.-
		Imprévus	15'000.-
Sous-total	875'000.-	Sous-total	875'000.-

Pour fonctionner et couvrir ses charges annuelles qui se montent à CHF 875'000.-, la chaîne devra compter sur divers modes de financements privés, mais ne pourra bien évidemment se passer d'un important soutien des collectivités ; c'est inhérent au fonctionnement de toute télévision régionale dont la mission est avant tout de « service public ».

Pour que le projet de nouvelle télévision régionale soit viable et pérenne, il est donc nécessaire d'obtenir des collectivités publiques un apport financier de CHF 525'000.- par année. Ainsi des discussions sont en cours avec les communes de Coppet, Rolle et de la Terre Sainte. Cependant, aucune décision n'a été prise en la matière.

Le solde serait couvert par des revenus publicitaires à hauteur de CHF 150'000.-, ainsi que par CHF 200'000.- de financement au travers de partenariats et d'échanges de prestations avec des privés, sur le modèle, par exemple d'une mise à disposition d'équipements ou la fourniture de prestations en contrepartie d'espaces publicitaires.

A ce jour, l'exploitation de NRTV n'est possible que par l'apport des villes de Gland et de Nyon pour assurer la viabilité de NRTV. Un bilan de la situation sera effectuée en septembre 2016 et les résultats de cette analyse permettront aux diverses parties concernées de se prononcer sur l'avenir de NRTV ceci avant l'élaboration des budgets communaux pour l'exercice 2017. Concrètement, il est indispensable que les collectivités publiques de la région participent.

Ainsi, pour la Ville de Nyon, la municipalité propose au conseil communal l'octroi d'un montant de CHF 240'000.- par année pour le budget de fonctionnement calculé sur la base d'un montant d'un franc par habitant et par mois.

Pour Gland, la municipalité sollicite auprès de votre autorité, l'octroi d'un montant de CHF 130'000.- pour le budget de fonctionnement représentant dix francs par habitant pour l'année 2016.

Il est à préciser que le versement effectif par la Ville de Gland de la totalité de cette subvention ne sera réalisé que lorsque le solde du financement aura été obtenu par COMMUNYON.

Budget NRTV d'investissement

Sets Caméras Z7 x4	20'000.-
Bancs de montage x4	28'000.-
Aviwest 3G	25'000.-
Encodeur/décodeur	50'000.-
Matériel transmission	17'000.-
Installations techniques	10'000.-
Total	150'000.-

Un investissement de CHF 150'000.- mais au minimum de CHF 100'000.- est en revanche nécessaire pour l'équipement du matériel de production et de diffusion (régie, caméras, matériel de transmission, encodeurs, etc.) à la réalisation d'émissions quotidiennes et en direct.

Pour la Ville de Nyon, la municipalité propose à son conseil communal l'octroi d'une participation à l'achat du matériel nécessaire à la production en direct d'émissions quotidiennes, soit un investissement unique de CHF 60'000.-.

Pour Gland, la municipalité sollicite auprès de votre autorité, l'octroi d'un montant unique et ponctuel de CHF 20'000.- pour le budget d'investissement.

Prestations commerciales

La municipalité souhaite enfin, sous la forme d'attribution de mandats commerciaux, obtenir des prestations utiles et financièrement intéressantes de ce nouveau partenaire. Il s'agirait pour NRTV de produire et de diffuser des spots, des émissions promotionnelles et thématiques pour la ville de Gland (sport, culture, promenades, cité de l'énergie, incitation à voter, projets communaux, etc.).

Pour cette raison, la municipalité sollicite auprès de votre autorité, l'octroi d'un montant unique et ponctuel de CHF 25'000.-. pour 2016.

Financement

Le financement des contributions aux budgets de fonctionnement, d'investissement et des mandats commerciaux sera assuré par les disponibilités de la bourse communale.

Amortissement

Les montants utilisés seront amortis immédiatement.

Conclusions

La volonté de la municipalité est de maintenir dans le paysage médiatique local ce media qui existe depuis 8 ans.

Proche des habitants, capable de refléter au quotidien l'actualité et les préoccupations de nos localités, une télévision de proximité est un atout fort. C'est un instrument de communication nécessaire pour valoriser les événements locaux, la vie culturelle, politique et sportive d'une région présentant un bassin de population de près de 100'000 habitants.

Le succès d'audience témoigne du vif intérêt du public à retrouver des échos de la vie locale. Une fin des activités de NRTV constituerait une grande perte pour la région.

Ce projet de nouvelle télévision régionale et quotidienne, qui bénéficie de l'engouement actuel pour la nouvelle offre proposée, se fonde sur une gouvernance solide (couverture de l'ensemble du district, émissions en direct cinq jours par semaine, conseil des programmes, etc.), un fonctionnement optimal à coûts réduits et une attente avérée de la part de la région et de ses acteurs.

Un renoncement de la Ville de Gland à s'engager financièrement dans ce projet contribuerait certainement à en sceller le sort.

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL

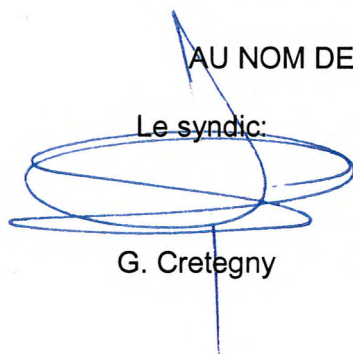
- | | |
|-----|--|
| vu | - Le préavis municipal no 92 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision |
| ouï | - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet. |
| ouï | - le rapport de la commission des finances ; |

d é c i d e

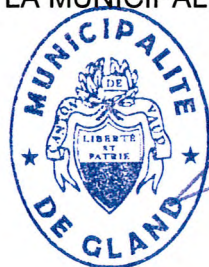
- I. - d'accorder un montant de CHF 130'000.- à titre de participation au budget 2016 de fonctionnement de NRTV;
- II. - d'accorder un montant unique et ponctuel de CHF 20'000.- à titre de participation au budget 2016 d'investissement de NRTV ;
- III. - d'accorder un montant exceptionnel de CHF 25'000.- à la municipalité pour l'octroi de mandats commerciaux à NRTV.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

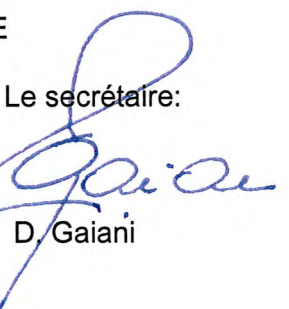
Le syndic:



G. Cretegnny



Le secrétaire:



D. Gaiani